



## Contrat de Ville de Cavaillon

# Appel à projets Programmation 2023

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires et leur environnement. Elle a pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers concernés et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants.

Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la Politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics, et dispose de moyens d'intervention spécifiques.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit la mise en œuvre de la Politique de la ville par des Contrats de ville.

Les grands principes de la mise en œuvre des Contrats de ville sont :

- Une action ciblée sur des quartiers prioritaires. Ils ont été définis sur la base d'un critère unique et objectif : le revenu des habitants ;
- Un contrat unique combinant une approche sociale, urbaine, économique et citoyenne ;
- Une mobilisation prioritaire du droit commun ;
- Un portage intercommunal afin de favoriser l'inscription des quartiers dans les dynamiques intercommunales ;
- Un principe de « co-construction » avec les habitants et les acteurs des territoires entérinés par la loi au travers notamment de la constitution d'un Conseil Citoyen.

Le Contrat de Ville de Cavaillon est porté par LMV Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est le cadre d'action pour la période 2015-2020.

Prolongé une première fois par le protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020-2022, le Contrat de Ville a été prorogé d'une année supplémentaire par la loi de finances pour 2022. Il prendra donc fin au 31 décembre 2023.

Cet appel à projet lancé par LMV Agglomération est la traduction concrète du cadre et des priorités définies par l'ensemble des partenaires du Contrat de ville pour l'année 2023.

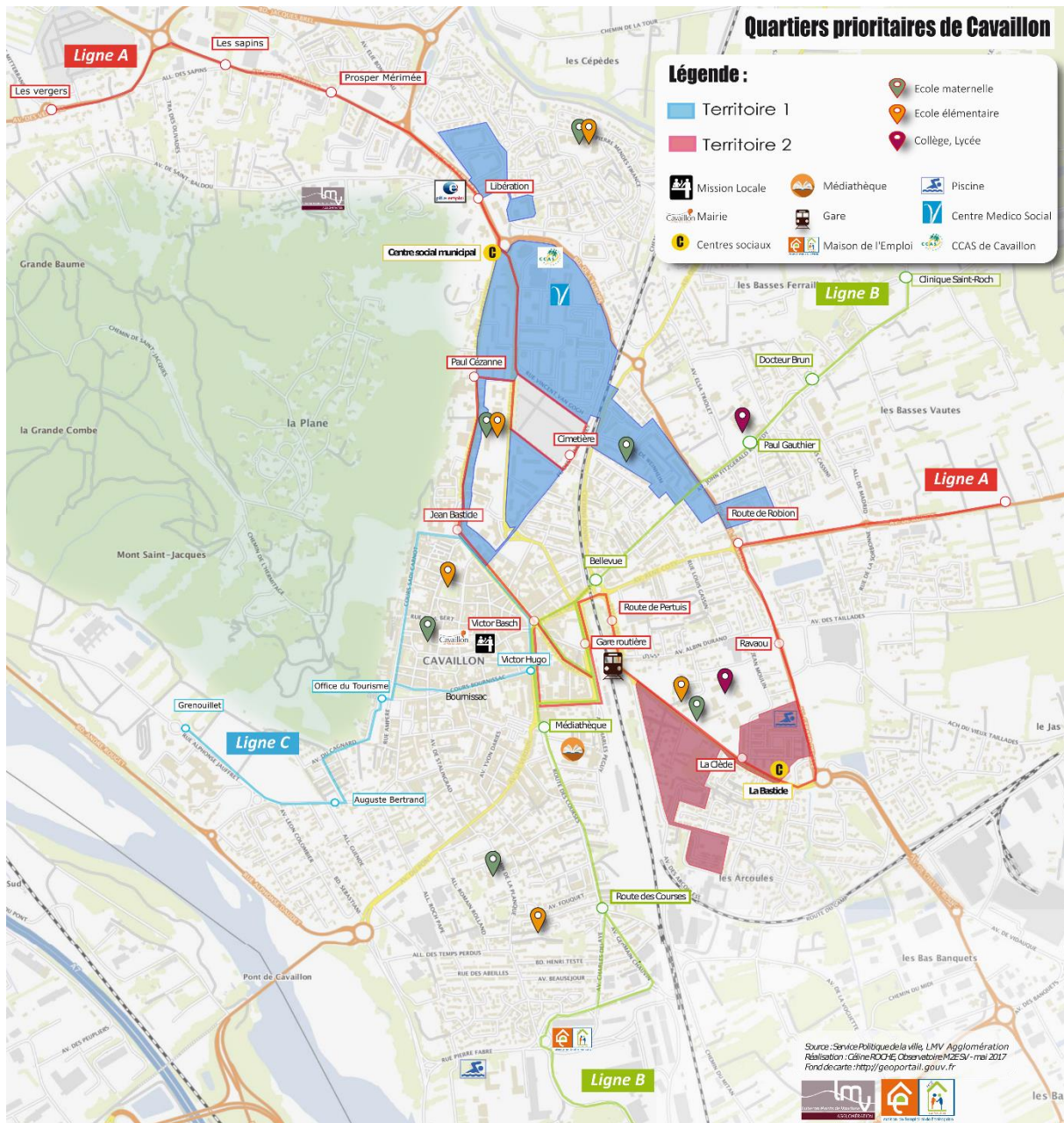
Date limite de dépôt des dossiers : 15 Décembre 2022

**Direction du Développement  
Urbain et de l'Inclusion Sociale**

LMV Agglomération

Affaire suivie par Mme De Baere  
secretariat.pdv@c-lmv.fr

# 1. Les territoires prioritaires



Sur le territoire de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse deux quartiers de Cavaillon ont été définis comme « territoires prioritaires » :

- Territoire 1 (en bleu sur la carte) : Dr Ayme, Condamines, Barillon, Saint Martin, Bon puits, Saint Gilles, Ratacans ;
- Territoire 2 (en rouge sur la carte) : La Clède, Gare, Route de Pertuis, les Arcoules et Saint Anne.

Un zoom de chacun des territoires est disponible en téléchargement depuis la page Politique de la ville du site internet de LMV Agglomération :

<http://www.luberonmontsdevaucluse.fr/politique-de-la-ville-habitat-emploi/politique-de-la-ville-0>

## 2. Les objectifs stratégiques du Contrat de Ville

### Objectifs thématiques :

#### Sécurité / prévention des troubles à l'ordre public :

Pour LMV Agglomération	Pour l'Etat (mesures nationales et locales)
Soutenir les actions de rapprochement forces de l'ordre / population.	Prévenir les violences faites aux femmes et renforcer l'aide aux victimes
	Soutenir les actions de rapprochement forces de l'ordre / population

#### Logement et cadre de vie

Pour LMV Agglomération	Pour l'Etat (mesures nationales et locales)
Poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants, notamment par le soutien à la GUSP	Accompagner les habitants au changement dans le cadre de la gestion d'attente des opérations de rénovation urbaine
	Poursuivre et développer la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)
	Optimiser l'utilisation de l'abattement de la TFPB

#### Réussite éducative, jeunesse et petite enfance

Pour LMV Agglomération	Pour l'Etat (mesures nationales et locales)
Favoriser la réussite éducative des 3-18 ans et lutter contre le décrochage scolaire, notamment par le soutien du PRE de Cavaillon	Conforter le rôle de l'école (en renforçant le lien avec les familles, le suivi personnalisé de l'élève dès le plus jeune âge, notamment dans le cadre du PRE de Cavaillon)
Améliorer la relation enfants-familles-institutions	Asseoir la continuité éducative (en favorisant la socialisation précoce de l'enfant, en renforçant la continuité et la cohérence éducative, en temps et hors temps scolaire, en développant l'accompagnement à la parentalité...)
Favoriser la coordination des actions destinées aux jeunes	Lutter contre le décrochage scolaire
	Ouvrir le champ des possibles : agir en faveur de l'ouverture des jeunes à leur environnement
Développer des actions favorisant la citoyenneté et la valorisation du public jeune	
Sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise, notamment en proposant des stages de 3ème de qualité pour les collégiens en REP/REP+	

## Sport :

<b>Pour LMV Agglomération</b>	<b>Pour l'Etat (mesures nationales et locales)</b>
Réduire les inégalités d'accès à la pratique des activités physiques et sportives, et accroître l'accès au sport des filles et des femmes tout au long de leur vie	Réduire les inégalités d'accès à la pratique des activités physiques et sportives, et accroître l'accès au sport des filles et des femmes tout au long de leur vie
Favoriser l'accès aux clubs sportifs des jeunes	Favoriser l'accès aux clubs sportifs des jeunes
	Encourager la mise en œuvre la politique nationale de prévention des noyades

## Renforcement du lien social et accès aux droits :

<b>Pour LMV Agglomération</b>	<b>Pour l'Etat (mesures nationales et locales)</b>
Favoriser l'inclusion numérique grâce à : <ul style="list-style-type: none"><li>- l'accompagnement des publics dans le respect des compétences de chaque opérateur;</li><li>- la professionnalisation des acteurs du soutien administratif.</li></ul>	Accompagner les publics les plus fragiles pour lutter contre la fracture numérique et contribuer à l'égalité d'accès aux droits
Soutenir la Plateforme d'apprentissage de la langue française	Promouvoir et développer les actions d'apprentissage de la langue française
Contribuer au travail partenarial de repérage et d'accompagnement des personnes âgées isolées	
Conforter les actions menées par les centres sociaux	
Valoriser les savoir-faire et les compétences des habitants. Soutenir les dynamiques de participation citoyenne	

## Culture :

<b>Pour LMV Agglomération</b>	<b>Pour l'Etat (mesures nationales et locales)</b>
Promouvoir l'accès à la culture par une meilleure mobilisation du droit commun au bénéfice des habitants des QPV	Promouvoir l'accès à la culture (pass culture pour les jeunes, développer les jumelages avec les institutions culturelles...)
Développer les partenariats avec les acteurs privés de la culture	Développer l'accessibilité culturelle (mobilité, information sur l'offre culturelle, changer les représentations) des lieux, institutions ou événements culturels
Renforcer le lien avec l'Education Nationale pour favoriser la coordination et la cohérence les interventions	

## Egalité femmes-hommes :

<b>Pour LMV Agglomération</b>	<b>Pour l'Etat (mesures nationales et locales)</b>
Exiger la mixité dans les actions du Contrat de Ville	Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes (réappropriation de l'espace public ; levée des freins à l'emploi des femmes, favoriser financièrement les actions émancipatrices en faveur des femmes..)

## Santé

<b>Pour LMV Agglomération</b>	<b>Pour l'Etat (mesures nationales et locales)</b>
Soutenir les démarches engagées par l'Atelier Santé Ville : -mobiliser les professionnels de santé ; -favoriser la compréhension des parcours de soin; -développer la prévention des risques liés aux écrans; -déployer des actions favorisant l'hygiène bucco-dentaire ; -améliorer la coordination des actions de prévention	Déployer le projet régional de santé (PRS) au sein des QPV
	Impulser une démarche de signature de contrat local de santé (CLS)
	Développer les actions de médiation en faveur de l'accompagnement aux démarches de santé des habitants

## Prévention de la radicalisation :

<b>Pour LMV Agglomération</b>	<b>Pour l'Etat (mesures nationales et locales)</b>
Développer des actions innovantes, partenariales et de prévention de la radicalisation	Mener des actions concrètes en matière d'accompagnement des jeunes, de renforcement de l'esprit critique et de lutte contre le complotisme

## Développement économique et emploi

<b>Pour LMV Agglomération</b>
Sensibiliser les acteurs sociaux de terrain à la question de l'insertion professionnelle
Profiter du développement économique programmé à l'échelle de l'agglomération LMV pour inclure les actifs des QPV
Poursuivre la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics et notamment dans le NPNRU de Cavillon.

## Pour l'Etat (mesures nationales et locales)

L'insertion et l'accès à l'emploi des habitants des QPV passe par le développement d'actions favorisant la mobilité des publics, les entreprises étant le plus souvent implantées en dehors des QPV.

Cela implique des moyens de transport en commun ainsi qu'une connexion avec les lieux du travail et de l'économie, afin de préparer et de faciliter les rencontres avec les entreprises. L'enjeu est de modifier le regard d'un certain nombre d'employeurs tout en développant la capacité des personnes à se positionner sur des offres d'emploi par la levée des freins périphériques d'accès à l'emploi.

Les différents axes de l'appel à projets relevant du pilier développement économique et de l'emploi visent à :

- Soutenir les actions « d'aller vers » pour développer l'accès des publics aux dispositifs de droit commun,
- Lever les freins périphériques (savoir de base, mobilité, communication, confiance en soi...) par des actions construites dans une finalité d'accès à l'emploi à court terme,
- Favoriser la rencontre des habitants avec les entreprises et la mise en situation de travail,
- Développer la formation et l'accompagnement des habitants des QPV à leurs projets entrepreneuriaux.

Ces actions doivent mobiliser les dispositifs existants (aide à l'embauche, formation, IAE, périodes d'immersion, alternance ) et s'inscrire en complément des actions déjà financées par le droit commun.

Aussi, une attention particulière sera apportée aux dossiers construits en concertation avec les acteurs du territoire du Service Public de l'Emploi, et répondant aux besoins de recrutement des entreprises.

## 3. Les priorités des partenaires financeurs :

### **Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse et Etat :**

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques présente les objectifs de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse et de l'Etat pour la période 2020-2023. Ses objectifs thématiques sont présentés dans le paragraphe précédent.

### **Appel à projets spécifique « Quartiers d'été » piloté par l'Etat**

Impulsée par le Gouvernement en 2020 pour répondre aux effets délétères de la crise sanitaire dans les quartiers prioritaires, l'opération « Quartiers d'été » est renouvelée pour l'année 2023. Les Quartiers d'été ont pour objectifs de permettre aux familles et notamment aux jeunes d'avoir un été qui soit un temps de respiration et de découverte, un temps de rencontres et de renforcement du lien social.



Cet appel à projets sera lancé au printemps 2023. Cependant, vous pouvez d'ores et déjà déposer vos projets sur la plateforme DAUPHIN en précisant qu'ils s'inscrivent spécifiquement dans ce dispositif (indiquer « Quartiers d'été » dans la demande de subvention).

#### **Conseil Départemental de Vaucluse :**

En tant que signataire des Contrats de Ville, conformément à l'article 6 de la Loi N°2014-173 du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et de la Cohésion Urbaine, le Département de Vaucluse pourra mobiliser des crédits sur ses champs de compétences.

Les cinq orientations départementales prioritaires en matière de Développement social local sont les suivantes :

- Favoriser l'inclusion et la citoyenneté
- Développer l'accès à l'emploi
- Promouvoir la qualité de vie
- Soutenir l'innovation et l'expérimentation
- Encourager l'intergénéralité

#### **Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse :**

- Aider à la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des familles, et implication dans leur environnement social ;
- Aider à la réhabilitation de la fonction parentale et des liens familiaux ;
- Favoriser l'expression de la citoyenneté.

#### **Mutualité Sociale Agricole de Vaucluse :**

- ❖ Concernant la famille, l'enfance et la jeunesse :
  - Faciliter la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, en favorisant la diversité d'accès aux modes de garde ;
  - Diversifier les actions visant à soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives et les aider à renforcer les liens familiaux ;
  - Renforcer les actions visant à soutenir les parents et les enfants dans leur scolarité ;
  - Contribuer à l'implication des jeunes durant leur temps libre dans leur environnement social et citoyen ;
- ❖ Concernant les ressortissants :
  - Contribuer à l'amélioration de l'accès aux droits, tant au niveau administratif qu'au niveau de la santé ;
- ❖ Concernant l'insertion professionnelle :
  - Aider à lever les freins à l'accès à l'emploi (mobilité, maîtrise de la langue française, santé...).

#### **Vallis Habitat :**

- Favoriser l'appropriation de l'habitat
- Favoriser l'appropriation des espaces extérieurs.

## 4. Les critères d'éligibilité

En tant que porteurs de projets, les associations devront, dans leur fonctionnement interne, respecter les critères relatifs à la démocratie, aux valeurs républicaines, à la non-discrimination et à la transparence de gestion.

Les projets proposés doivent répondre prioritairement aux critères suivants :

- S'inscrire dans les **objectifs opérationnels** du présent appel à projets ;
- S'adresser aux **habitants des quartiers prioritaires**. Les porteurs de projet devront renseigner précisément le public ciblé par l'action dans le dossier de demande de subvention ;
- Identifier précisément les **besoins auxquels l'action** vient répondre et la compétence du porteur de projet pour y répondre ;
- Être en capacité de produire une évaluation précisant **les résultats** qualitatifs et quantitatifs de l'action.

A cela s'ajoute :

- La **complémentarité** et la cohérence du projet par rapport aux actions existantes ;
- Les modalités d'**association et de participation du public** concerné par le projet. Les projets innovants permettant d'associer les habitants feront l'objet d'une attention particulière ;
- La mobilisation et la recherche de moyens de **droit commun** et d'une capacité d'**autofinancement** en complémentarité des crédits spécifiques sollicités.

## 5. L'évaluation des actions

L'évaluation des actions financées constitue un enjeu majeur pour la Politique de la ville pour rendre compte des résultats et de l'impact des actions auprès des habitants des quartiers prioritaires.

Pour les porteurs de projets dont les actions ont été financées en 2022, un bilan qualitatif et quantitatif devra être saisi sur la plateforme DAUPHIN, après ouverture du module de « justification » (1<sup>er</sup> trimestre 2023).

Pour les actions financées par LMV, selon le montant de la subvention attribuée à votre projet, un bilan intermédiaire (arrêté au 30 juin 2022) pourra vous être demandé.



## 6. Modalités de dépôt et instructions administratives

Accueil > Politique de la Ville Habitat Emploi > Politique de la Ville

**POLITIQUE DE LA VILLE**

**À TÉLÉCHARGER**

- Contrat de Ville de Cavailon (7.89 Mo - pdf)
- Carte Quartiers prioritaires (689.76 Ko - pdf)
- Zoom Territoire 1 (3.2 Mo - pdf)
- Zoom Territoire 2 (733.06 Ko - pdf)
- Programme Opérations Pléiades d'Inmuebles 2017 (6.28 Mo - pdf)

**NOUS CONTACTER**

Directrice du pôle : Magali De Baere  
 Chargée de mission : Marie Micaën  
 Assistante administrative : Cathy Ferrer  
 secretariat.pole@lmv.fr  
 04 90 78 72 13

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
 Vous trouverez toutes les informations clés dans le **Guide du porteur de projets** disponible depuis la page Politique de la ville du site internet de LMV

### Calendrier :

<b>Etape 1</b> 2 Novembre 2022 15 décembre 2022	Lancement de l'appel à projets	
	Clôture de l'appel à projets	
<b>Etape 2</b> 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> semaine de janvier 2023	Présentation des projets auprès de l'équipe opérationnelle LMV et de Mme la Déléguée du Préfet (Le secrétariat prendra contact avec vous pour fixer le rdv)	
	COTECH - Instruction technique des dossiers	
<b>Etape 3</b> Fin Janvier 2023	Votre projet nécessite des modifications. Le Pôle Politique de la ville prendra contact avec vous.	Votre projet ne nécessite pas de modifications.
	Votre projet a reçu un avis favorable	Votre projet a reçu un avis défavorable
<b>Etape 4</b> Février 2023	Le Pôle Politique de la ville prendra contact avec vous.	
	Si l'action était financée en 2022 : Vous saisissez le bilan de l'action sur le module « justification » de la plateforme DAUPHIN	
<b>Etape 5</b> Mars 2023	COPIL - Les partenaires du Contrat de Ville valide la programmation 2023	
	Chaque financeur délibère et verse la subvention engagée	
<b>Au cours de l'année</b>	Le projet est mis en œuvre. Vous informez le Pôle en cas de difficultés.	

## Etape 1 : le dépôt du dossier avant le 15 décembre 2022 :



Dans le cadre du présent appel à projets 2023, la saisie des demandes de subventions sera impérative sur la plate-forme DAUPHIN dans l'espace usager à l'adresse suivante :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

L'ensemble des partenaires du Contrat de Ville accèderont à votre demande de financement via cette plateforme.

Le **guide de saisie en ligne** des demandes de subvention sur le portail DAUPHIN est annexé à cet appel à projets. Il est également disponible en téléchargement depuis la page « Politique de la Ville » du site internet de LMV.

**Quelques recommandations** pour votre saisie sur DAUPHIN :

- Choisir "contrat de ville" puis télécharger le modèle d'attestation sur l'honneur proposé,
  - **S'il s'agit d'une reconduction**, préparer un compte-rendu provisoire et financier (cerfa n°150-59\*02 ou autre document) à inclure en pièce jointe uniquement,
  - **S'il s'agit d'une même action qui concerne plus de deux contrats de ville**, saisir un seul dossier globalisé en sélectionnant "84HCV" et en intitulant votre action "action départementale..." suivie de son titre réduit en listant précisément dans la description et dans le budget les villes et/ou EPCI concernés accompagnée le cas échéant de demandes de subventions.
  - **Si vous n'avez jamais utilisé DAUPHIN** et que vous ne parvenez pas à vous créer un compte, contacter nous par mail à [secretariat.pdv@c-lmv.fr](mailto:secretariat.pdv@c-lmv.fr)
- Complétude du dossier :

Le contrat de ville que vous devez sélectionner est « 84 – CC Luberon Monts de Vaucluse ».

La nature de la demande que vous devez sélectionner est « projet/action ».

Pour le budget prévisionnel de l'action :

- Si votre action a été financée en 2022 et que vous sollicitez les mêmes montants de subvention en 2023, saisissez directement les financements de chaque partenaire financeur
- Si votre projet est une nouvelle action ou que vous ne savez pas comment répartir et solliciter les différents financeurs :

Ne saisissez qu'un montant global de subventions au titre du Contrat de Ville, en l'inscrivant sur la ligne « communauté d'agglomération : 84 – CC Luberon Monts de Vaucluse ».

Merci de nous en informer par mail à l'adresse [secretariat.pdv@c-lmv.fr](mailto:secretariat.pdv@c-lmv.fr) ou par téléphone.

Nous vous recontacterons après le comité technique pour alimenter votre budget prévisionnel et indiquer les montants des partenaires financeurs qui se seront positionnés sur votre projet.

### INFORMATION Conseil Départemental : Avant le 15 décembre 2022

Si vous sollicitez des financements de **DROIT COMMUN** auprès du CD 84

Plateforme Dématérialisée - VaucluseServices

Le CD84 s'est engagé dans un processus de dématérialisation des demandes de subventions.

Ce processus s'adresse aux associations pour toute demande recouvrant les thématiques de **droit commun** (collèges, culture et patrimoine, insertion professionnelle, médiation numérique, personnes âgées, personnes handicapées, santé, etc.)

<https://vacluservices.vaucluse.fr/>

Lors de la saisie sur cette plateforme, ne pas flécher l'item « Action sociale ».

## Co-financements :

Si vous sollicitez d'autres financements que ceux du Contrat de ville pour votre projet, merci de bien vouloir nous en informer.

Si votre projet est déposé dans le cadre des **appels à projets** :

- Du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD);
- De la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT(DILCRA) ;
- De la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA);
- De l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Veillez nous prévenir par mail : [secretariat.pdv@c-lmv.fr](mailto:secretariat.pdv@c-lmv.fr)